

CHANTEAU N° 26/2023
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 28 novembre 2023

le Conseil municipal de la commune de Chateau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Présents : BOTELLO Christel, COROLLER Camille, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, VUOTTO-MOAN Julie, DUMERY Ghislain, BONNEAUD Eliane, TAVARES MARQUES Charlène, DANTHU François, COUTANCEAU Stéphanie

Membres excusés : RISSET Jean-Philippe (donne pouvoir à Christel BOTELLO), PRONO Gilles

Membres non excusés : PERDOUX Marc

Secrétaire de séance : GAILLOT Vanina

Objet : Tarifs Salle Pierre Quivaux, salle du conseil et gymnase

Madame le Maire rappelle que les derniers tarifs appliqués pour la location de la salle Pierre Quivaux et de la salle du Conseil ont été votés par délibération en 2021. La hausse de l'électricité ne permet plus de rester au montant proposé. Il est proposé une augmentation de 30 % sans préjuger des augmentations supplémentaires pour l'année 2024.

Madame le Maire propose d'appliquer de nouveaux tarifs journaliers et d'appliquer un tarif pour la location des deux salles en indiquant la priorité de la location est donnée aux associations.

Madame la Maire propose d'appliquer les tarifs suivants, à compter du **1^{er} janvier 2024** :

SALLE PIERRE QUIVAUX

Particuliers week-end	Tarifs 01/01/2024
Familles domiciliées dans la commune et résidents secondaires	700 €
Familles domiciliées hors Commune	1 300 €
Caution (1 000 € pour dégâts matériels – 500 € pour le ménage)	1 500 €
Tarifs Journaliers (semaine)	01/01/2024
Familles domiciliées dans la commune et résidents secondaires	400 €
Familles domiciliées hors Commune	800 €
Caution (1 000 € pour dégâts matériels – 500 € pour le ménage)	1 500 €

SALLE DU CONSEIL

A titre exceptionnel aux particuliers week end La priorité étant donnée aux associations	Tarifs 01/01/2024
Familles domiciliées dans la Commune et résidents secondaires	300 €
Familles domiciliées hors Commune	500 €
Caution (1 000 € pour dégâts matériels – 500 € pour le ménage)	1 500 €

Tarifs journaliers (semaine)	01/01/2024
Familles domiciliées dans la Commune et résidents secondaires	200 €
Familles domiciliées hors Commune	400 €
Caution (1 000 € pour dégâts matériels – 500 € pour le ménage)	1 500 €

GYMNASE

	Tarifs 01/01/2024
Forfait à l'année (associations extérieures)	650 €
½ journée (organisme privé)	130 €
Entité médicale	450 €

Ceci exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

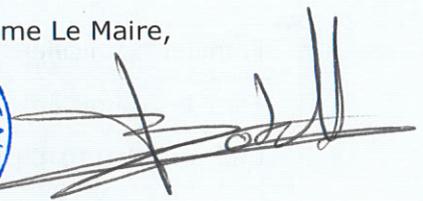
- **DE FIXER** comme indiqué ci-dessus les redevances pour l'utilisation des salles et du gymnase, à compter du 1er janvier 2024.

En mairie le 29 novembre 2023

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

Madame Le Maire,



Christel BOTELLO

